

## Note du gouvernement allemand aux trois puissances occidentales (7 août 1970)

**Légende:** Le 7 août 1970, le gouvernement de Bonn adresse aux ambassades des États-Unis, de France et du Royaume-Uni une note relative au traité germano-soviétique et à la nouvelle Ostpolitik du pays.

**Source:** Bundesgesetzblatt 1972 II. Hrsg. Der Bundesminister der Justiz. 24.05.1972, Nr. 27. Bonn: Bundesanzeiger Verlagsges. m. b. H. "Note der Bundesregierung an die drei Westmächte", p. 356.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/note\\_du\\_gouvernement\\_allemand\\_aux\\_trois\\_puissances\\_occidentales\\_7\\_aout\\_1970-fr-929e65d5-df2a-46c7-9eb0-bec6c2da28a5.html](http://www.cvce.eu/obj/note_du_gouvernement_allemand_aux_trois_puissances_occidentales_7_aout_1970-fr-929e65d5-df2a-46c7-9eb0-bec6c2da28a5.html)

**Date de dernière mise à jour:** 02/07/2015

## Note du Gouvernement Fédéral d'Allemagne aux trois puissances occidentales (7 août 1970)

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a l'honneur de communiquer ce qui suit au sujet de la signature prochaine d'un traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'URSS.

Le Ministre fédéral des Affaires Etrangères a présenté à l'occasion des négociations le point de vue du Gouvernement fédéral au sujet des droits et responsabilités des quatre puissances en ce qui concerne l'Allemagne dans son ensemble et Berlin.

Comme un règlement de paix demeure en suspens, les deux parties ont considéré que le traité projeté n'affecte pas les droits et les responsabilités de la France, du Royaume-Uni, de l'URSS et des Etats-Unis.

Le Ministre fédéral des Affaires Etrangères a déclaré à ce propos le 6 août:

« La question des droits des quatre puissances est sans rapport avec le traité que la République fédérale d'Allemagne et l'URSS se proposent de conclure et elle n'est pas affectée par lui. »

Le Ministre des Affaires Etrangères de l'URSS a alors fait la déclaration suivante:

« La question des droits des quatre puissances n'a pas été un objet des négociations avec la République fédérale d'Allemagne.

Le Gouvernement soviétique est parti de l'idée que cette question ne devait pas être évoquée.

La question des droits des quatre puissances n'est pas non plus affectée par le traité que l'URSS et la République fédérale d'Allemagne se proposent de conclure.

Ceci est la position du Gouvernement soviétique au sujet de cette question. »